



LE Mémo

« Comment trouver les infos utiles sur le centre »

Nous contacter

ACM DE BELLE EGLISE

4 Rue des Ecoles

60540 Belle Eglise

TEL : 07.69.33.42.05

MAIL : acm.belleeglise@ile-picardie.com

Horaires de la structure

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Matin 7h00-8h30

Restauration 11h30-13h30

Périscolaire 16h30-19h00

Mercredi

Journée : 7h00 – 19h00

Demi-journée Matin : 7h00-11h30
ou 13h30 avec repas

Demi-journée Après-midi : 13h30-
19h00 ou 11h30 avec repas

Dossier d'inscription

Obligatoire avant la venue de l'enfant au centre

Le dossier est valable pour tous les accueils
(Matin, Midi, Soir)

Pour constituer le dossier d'inscription, il faut venir au
centre avec :

Photocopies à fournir :

- Livret de famille
- Vaccins de l'enfant à Jour
- Numéro CAF
- Avis d'imposition pour les non-Allocataires CAF
ou les personnes refusant l'utilisation de CAF
Pro

**Le dossier est à actualiser obligatoirement en
décembre**

Internet

[https://acm-belleeglise.portail-
familles.app/](https://acm-belleeglise.portail-familles.app/)

une fois le dossier rempli un lien vous sera
délivré pour activé votre portail famille.

Ceci vous servira pour :

- Inscrire ou annuler vos réservations
- Payer vos factures en ligne
- S'informer des événements
- Les plannings/ les horaires/les projets

Réservation

Réservation des accueils :

La réservation des accueils est **Obligatoire** pour **tous les accueils** (périscolaires, mercredi). Les inscriptions sont à faire sur votre portail famille.

Pour les périodes scolaires, le délai minimum de réservation est fixé selon les modalités suivantes :

- Pour les mardis, mercredis, jeudis, vendredis : 24H avant 9 heures
- Pour le lundi : le vendredi avant 9 heures

L'annulation d'un accueil est effectuée par écrit (mail) ou directement sur votre portail

- Elle intervient au minimum : 24h avant 9h du lundi au jeudi et le vendredi avant 9h pour le lundi.
- Sur le portail famille 24 heures avant 9h du lundi au vendredi.

Réservation exceptionnelle (en cas de délai de réservation dépassé)

ANNULATION ou MODIFICATION D'UN ACCUEIL

Elle se fait par mail. Elle permet la prise en charge d'un enfant pour un accueil qui n'a pas été prévu.

-Attention- le coût de l'accueil non réservé est majoré de 2€00

-À défaut d'annulation, tout accueil réservé sera facturé !

Pour d'avantage de détails, LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la structure est disponible sur le site internet.

Facturation

La facturation est effectuée en fin de mois.
La facture est ensuite mise sur votre portail famille et envoyée par mail.

Vous pouvez régler :

- Par chèque en notant le numéro de la facture au dos
- Par CB via votre compte famille
- En espèce (faire l'appoint)
- Ticket CESU
- Prélèvement automatique

Pour tout litige sur la facturation, prenez contact avec nous, **aucun accueil ne peut être déduit par vos soins.**

Horaires du bureau

Pour les paiements ou toutes autres démarches, les permanences du bureau sont les suivantes :

HORAIRES DE BUREAU

- De 07h00-8h30 les mardis et jeudis.
- De 16h30-18h30 les lundis, jeudis et vendredis